



**FISCALITE**

**BUDGET**

**TRAVAUX**

**VIE SCOLAIRE**

**ASSOCIATIONS**

**CIVISME**

**VIE DE LA  
COMMUNE**

**&**

**DE LA CCJLVD**

# JUILLET 2022

**BULLETIN  
MUNICIPAL  
N°83**



# AUBIGNOSC



# LE MOT DU MAIRE



JUILLET 2022

## ALERTE ROUGE POUR LA PLANETE (Et ses habitants) :

Plus que 3 ans avant la catastrophe.

Le dernier rapport du **Groupe d'experts** intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est accablant et nous en vivons cette année les prémices avec cette vague de chaleur inhabituelle et cette sécheresse inédite. Le seuil fatidique de + 1.5 ° de moyenne au-delà duquel tout risque de s'emballer et qui constituait une des limites clés de l'accord de Paris, sera franchi, au rythme où vont les choses, d'ici 2030, soit dix ans plus tôt que prévu, menaçant ainsi de nouveaux désastres l'Humanité déjà frappée par des canicules à répétition, des inondations dévastatrices et des sécheresses terribles dont nous pouvons commencer à mesurer l'impact catastrophique pour nos territoires.

Nous n'avons d'autre choix que de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre si nous voulons au moins limiter les dégâts.

Pour ce faire, nous devons réduire nos consommations d'énergie (mais nous n'en prenons pas le chemin avec la promotion du tout électrique) mais aussi et je dirai surtout, compte tenu du peu de temps qu'il nous reste, développer à côté du nucléaire toutes les énergies renouvelables.

C'est dans cette voie que s'est engagé votre conseil municipal (depuis bien-tôt 10 ans !!), en permettant la création de deux parcs photovoltaïques sur notre territoire.

Lorsqu'ils seront réalisés (je ne peux imaginer compte tenu de la gravité de la situation, qu'il en soit autrement), ils produiront l'équivalent de la consommation électrique d'environ 6000 personnes et éviteront le rejet dans l'atmosphère de 1100 tonnes annuelles de **CO<sub>2</sub>**, gaz responsable en grande partie du réchauffement climatique.

De plus, et vous le verrez à la lecture de ce bulletin, en ce qui concerne le budget communal, en ces temps de baisse systématique des dotations de l'Etat, ces réalisations apporteront à la commune et à la communauté de communes des retombées financières importantes estimées comme suit :

BULLETIN N° 83

### **Pour la commune :**

Loyers = 29 000 €/an

Taxe aménagement = 24 500 €

Taxe foncière = 3600 €/an

### **Pour la communauté de .communes :**

Fiscalité des entreprises : 24 000 €/an (IFER/CVAE/CFE)

Autant d'argent que nous n'aurons pas à prélever dans vos poches, non pas pour remplir les nôtres comme je l'ai entendu de la bouche d'une administrée, mais bien pour financer nos services publics communaux et intercommunaux : Transports scolaire, cantine, garderie, périscolaire, centre aéré, voiries, écoles, personnels techniques et administratifs entièrement à votre service.

Dans un tout autre domaine, nous faisons face à un autre problème d'importance, qu'il nous faut impérativement régler. Il s'agit de la production de nos déchets ménagers trop importante et dont les coûts de collecte et de traitement explosent.

Afin de maintenir le taux de la T.E.O.M. (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à un niveau acceptable, la communauté de communes a décidé de changer le mode de collecte des ordures ménagères. Ainsi, probablement en début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, les bacs à ordures ménagères seront remplacés par des colonnes et des P.A.V. (Points d'apports volontaires) complets seront mis en place.

Je vous laisse le soin de découvrir dans les pages qui suivent, les informations concernant ces P.A.V.

Pour terminer, je reviens rapidement sur les finances de la commune et donc de votre contribution à celles-ci. Au cours de l'année 2021, le montant de nos dépenses a été supérieur à celui des recettes (environ + de 24 000 €). Cette situation est essentiellement due à la baisse des recettes. Nos excédents cumulés des exercices antérieurs (environ 150 000 €) ont permis de couvrir sans difficulté ce déficit d'exploitation.

Toutefois afin de rétablir l'équilibre des comptes, des mesures étaient nécessaires. Ainsi sur ma proposition, le conseil municipal a décidé une augmentation de 1,24 % de la fiscalité (taxes foncières). Celle-ci permettra de couvrir la moitié du déficit constaté, l'autre moitié le sera par des réductions de dépenses.

Je vous laisse à la lecture de votre bulletin.

Bonnes vacances à toutes et à tous et l'épidémie de COVID flambant à nouveau, n'oubliez pas les gestes barrières.

René AVINENS, maire d'Aubignosc.

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PREVISIONNEL 2022

## CONTEXTE GÉNÉRAL :

Cette note permet de présenter les grandes lignes directrices du budget 2022, les prévisions d'équilibre, les programmes d'investissement ainsi que la situation de la dette communale.

Ce projet de budget 2022 s'inscrit dans un contexte difficile pour les collectivités.

Le budget prévisionnel 2022 est établi en reprenant les résultats excédentaires de l'exercice 2021.

- ⇒ Baisse continue des dotations
- ⇒ Remodelage de la fiscalité sur les taxes foncières
- ⇒ **Encours de la dette : 0**



## PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Virement à la section d'investissement	0	Excédent brut reporté	126356.61
Dépenses courantes	255 950	Recettes des services	139300
Reversement de fiscalité	16 000	Impôts et taxes	306682
Dépenses de personnel	293 500		
Dépenses imprévues	40 128.61	Dotations et participations	69100
Autres dépenses de gestion courante	78802	Autres recettes de gestion courante	46002
Dépenses financières	0	Recettes financières	0
Dépenses exceptionnelles	5 000	Recettes exceptionnelles	1940
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>689 380.61</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>563024</i>
Écritures d'ordre entre sections	2700	Écritures d'ordre entre sections	2700
<b>Total général</b>	<b><u>692 080.61</u></b>	<b>Total général</b>	<b><u>692 080.61</u></b>



### RAPPEL : LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2021

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la **part départementale** de taxe foncière sur les propriétés bâties [TFPB] (et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale).

Or, le produit du foncier bâti du département est nettement supérieur au produit de taxe d'habitation de la commune. **La commune étant surcompensée, la différence fait l'objet d'un reversement de fiscalité pour un montant de 143 963 €.**

### Les taux des impôts locaux pour 2022 :

Les taux des taxes foncières ont été augmentés de 0,5 point représentant 1,24 %.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élèvera globalement à 192 000 €.

Variation de la base du foncier bâti 2022/2021 : + 3.89 %

variation de la base du foncier non bâti 2022/2021 : + 2.11 %

**Taxe Foncier bâti : taux = 40.54 %**

**Taxe Foncier non bâti : taux = 56.87 %**

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE (suite)

### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement évolue, en lien avec la maturité des projets et pour lesquels les financements sont désormais assurés.

DÉPENSES	montant	RECETTES	Montant
Solde négatif d'investissement reporté	0	Solde positif d'investissement reporté	600451.77
Remboursement cautions	1200	FCTVA	22000
Travaux de bâtiments (cf liste)	519759	Mise en réserves	0
Travaux de voirie ou d'aménagt (cf.liste)	210000	Cessions d'immobilisations	0
Acquisitions mobilier	1 900	Taxes & participations d'urbanisme	3000
Frais d'études	12000	Subventions	143790
Acquisitions de terrain	12000	Emprunt	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 700	Produits (écritures d'ordre entre section)	2700
Autres dépenses	12382.77	Autres recettes	0
<b>Total général</b>	<b>771941.77</b>	<b>Total général</b>	<b>771941.77</b>

Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

<b>Opérations :</b>	RESTES A REALISER 2021	PROPOSITIONS BUDGET 2022	DEPENSES 2022
209-PROGRAMME PMR	7800		7800
218-AUDIT & TRAVX RENOVATION ENERGETIQUE :	10000		10000
222 - REAMENAGEMENT MAIRIE + matériel de bureau	35000 1900		36900
243-CONSTR° LOGEMENTS LOCATIFS			
Frais d'études	10000		390000
Viabilisation		60000	
Construction		320 000	
Toilettes publiques Le Forest	27600		27600
250-Aménagement structurel ancien bassin & restanques			
Frais d'études	2000		62000
Construction		30000	
Aménagement		30000	
251-Aménagement structure hangar photovoltaïque		40000	40000
252-Rénovation thermique Ecole		51000	51000
253-Acquisition terrain De Pradier		12000	12000
254-Recalibrage Imp. Des Cerisiers		50000	50000
255-Recalibrage Rue du Grand Pré		50000	50000
256-Végétalisation cour de l'école		20000	20000
<b>TOTAL</b>	<b>94300</b>	<b>663 000</b>	<b>757300</b>



# La vie de la commune

## LES TOILETTES PUBLIQUES

Les toilettes publiques du Forest sont terminées. Elles ont été réalisées par l'entreprise PESCE Anthony et en régie par les agents communaux, sous la direction de Monsieur Christian DELMAERE, adjoint aux travaux.



## LES RESTANQUES

Les restanques du lotissement du Château seront rénovées en fin d'année. Une subvention a été demandée à la Région dans le cadre du FRAT 2022. Malheureusement, le projet de création d'une table d'orientation sur l'ancien bassin est reporté, faute de financement.

## TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Les travaux pour la construction du hangar (route de la Durance) avec toiture photovoltaïque vont pouvoir débuter. Le permis de construire a été accordé et les fouilles archéologiques, désormais obligatoires, n'ont donné aucun résultat.



**L'ECOLE** Afin de limiter l'inconfort en période estivale, la mise en place de protections adaptées, va permettre une meilleure gestion des apports solaires contre les fenêtres. Il s'agit d'un système de lamelles orientables installées à l'extérieur.

L'éclairage va être entièrement repensé et une installation d'ampoules LED dans tout le bâtiment permettra une économie d'énergie et atténuera la surchauffe des néons classiques. Enfin, l'installation de production de chaleur, bien qu'entretenu annuellement et fonctionnant correctement, est vieillissante. Afin d'éviter toute panne intempestive, la chaudière à fioul sera remplacée par une pompe à chaleur qui garantira une haute efficacité thermique et des coûts énergétiques bas. Les travaux vont être réalisés au mois d'août et septembre 2022.



Après plusieurs réunions avec les enseignantes et les parents d'élèves, les travaux de végétalisation de la cour de l'école débuteront au mois d'août.



# La vie de la commune

## SERVICE DE L'EAU - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF-BILAN 2021

### Rapports du maire sur la Qualité du service d'Eau potable et sur la qualité du service Assainissement

#### Quelques explications :

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le maire présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments à la mairie et sur le site Internet : [Aubignosc04.fr](http://Aubignosc04.fr)

Les collectivités saisissent chaque année leurs données sur le portail de l'Observatoire de l'eau.

Les données de référence pour le calcul du mètre cube est une facture de 120 m<sup>3</sup>.

**En 2021, le prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> est de : 3.262 € TTC**

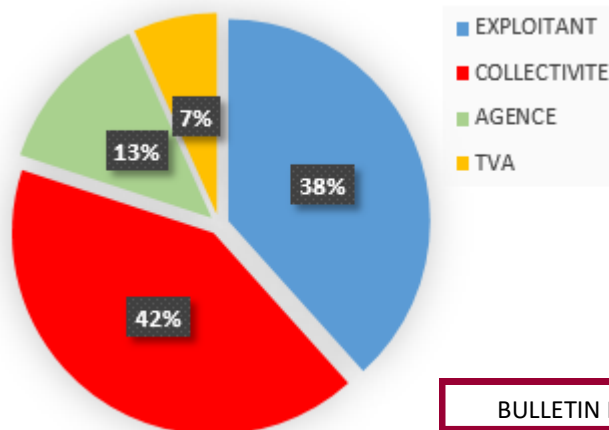
**(3,347 € en 2022)**

	1er janvier 2022	1er janvier 2021	Évolution %
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	105.28 €	100.22 €	5.05 %
de l'assainissement collectif	52.72 €	49.45	6.61 %
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	93,74 €	93.74 €	0
pour l'assainissement collectif	69,00 €	69	0
<b>Agence de l'eau</b>			
<i><b>Pour le service d'eau potable</b></i>			
Redevance de pollution domestique	33.60 €	33.60	0
Red.prélèvement ressource en eau	1.20 €	1.20 €	0
<i><b>Pour l'assainissement collectif</b></i>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19.20 €	18 €	6.67 %
TVA			
pour le service d'eau potable (5.5 %)	12.86 €	12.58	2.23
pour l'assainissement collectif (10 %)	14.09 €	13.65	3.22
Total TTC			
pour le service d'eau potable	246.68 €	241.34 €	2.21
pour l'assainissement collectif	155.01 €	150.10	3.27
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>401.69 €</b>	<b>391.44 €</b>	<b>2.62 %</b>

#### Organismes

intervenant dans la composition d'une facture :

Organismes	EAU	ASS	TOTAL	%
EXPLOITANT	100,22	49,45	149,67	38,24 %
COLLECTIVITE	93,74	69	162,74	41,57%
AGENCE de l'eau	33,6	18	51,6	13,18 %
TVA	12,58	13,65	26,23	6,70 %



# INFORMATIONS DIVERSES



Si vous ne disposez pas d'outils informatiques nécessaires ou si vous rencontrez des difficultés pour effectuer vos démarches en ligne sur le site ANTS (carte grise, permis de conduire, titres d'identité) mais également la création de vos comptes retraites ou « Ameli », notre médiatrice numérique communale peut vous accompagner pour vous guider et simplifier ces démarches administratives le matin ou sur RdV : les **lundis, mercredis et vendredis** de 8h30 à 12h00.

## Contact

Par téléphone : 04.92.30.54.97

Par mail : marieve.reirosa@mairie-aubignosc.fr



**Rappel : il vous est possible de recevoir les informations communales via « Sendinblue » sous forme de newsletter et SMS. Faites vous inscrire en mairie.**

## INCIVISME

**Il est rappelé que les conteneurs pour les ordures ménagères sont, comme leur nom l'indique, destinés à recevoir **UNIQUEMENT** les ordures ménagères !**

**Un service de ramassage des encombrants est proposé par la municipalité gratuitement tous les 1ers mercredis du mois. Inscrivez-vous directement auprès de la mairie, par téléphone, par mail ou bien via le formulaire de contact de notre site internet.**



**Le respect de ses concitoyens est un élément indispensable au bien vivre ensemble**



**Coupes de bois secteur La Ponchonière :**

**Livraison imminente...**



## **Nos anciens ....**

**Les nouveaux habitants retraités sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat afin de recevoir par la suite les invitations à des activités ou repas de Noël. Ils seront également contactés dans le cadre du Plan « Canicule ».**

## **Emploi du Feu**

**Nous rappelons que l'emploi du feu est interdit.**





## Des nouvelles de l'école

### A l'école, il s'en passe des choses !



Tous les enfants, du CP au CM2, se sont adonnés à la danse contemporaine, sous la houlette de Céline Gassend de l'Association Elan C, pendant quelques semaines. C'est avec beaucoup d'élégance et d'énergie que petits et grands ont dansé devant leurs parents, cette chorégraphie étant l'aboutissement d'un travail collectif de longue haleine.

-----

Après la danse, les enfants ont enfilé casque et gants pour enfourcher leur bicyclette. Grâce à différents parcours installés dans la cour, les cyclistes ont appris à manier leur guidon avec aisance, équilibre et prudence.





## Des nouvelles de l'école... suite



Nos sportifs en herbe ont aussi joué aux apprentis pompiers. Après deux séances d'initiation aux gestes de premiers secours, ils sont allés visiter la caserne des pompiers de Château-Arnoux.

Ils ont essayé les différents casques, appris à manier une lance à incendie, découvert les véhicules et leur équipement et même faire un tour de camion.

**A n'en pas douter, cette visite passionnante aura créé des vocations !**

A pied, les enfants ont découvert le vieux village médiéval de **Montlaux**. Tels de vrais archéologues, ils ont participé à des fouilles au pied de l'ancienne église. Tels de vrais architectes, ils se sont intéressés à la construction des maisons de l'époque.



Les CE1/CE2 et les CM1/CM2 sont partis à l'aventure dans le village de L'Escale pour y découvrir son patrimoine, tout en suivant un parcours d'orientation. De balise en balise, ils ont trouvé des fontaines, des lavoirs, des oratoires, un pigeonnier, une androne...



Quant aux CP, ils sont allés à la rencontre des animaux de « La Vallée Sauvage » à Saint-Geniez.

Lapins, chevreuils, marmottes, mouflons, cerfs, daims... étaient au rendez-vous et ont ravi les enfants.



## Des nouvelles de l'école... suite ...

Avec Lucien qui nous accompagne parfois en randonnée, on a appris ce qu'est le gypse et comment on fabrique du plâtre.

**Le meilleur souvenir de l'année reste, pour les CE1/CE2 et les CM1/CM2, la semaine passée à Auzet, du 31 janvier au 4 février, au Centre Musical Rural de « La Fontaine de l'Ours ».**



« Le voyage, c'était trop bien !

On a fait du théâtre dans la yourte avec Myriam, de la musique avec Daniel, David et Carl et des jeux d'orientation avec Clément.

On a découvert de drôles d'instruments de musique et on les a tous essayés.

Le soir, pendant les veillées musicales, on a chanté et dansé. On a appris une danse africaine et la farandole.

Parfois, on a joué au jeu de l'assassin.

On a fabriqué un petit instrument de musique : un kazoo.

On a glissé sur la neige gelée et on a construit des cabanes.

On a randonnée toute la journée du mercredi et on a pique-niqué à côté de la cabane de « Jean Médou ».

On a fait de belles découvertes tout au long de la semaine.

On a beaucoup aimé les chambres.

Nos valises étaient lourdes ! Les repas étaient délicieux.

On était content de retrouver nos parents. » les CE1/CE2

Et dernière info :

### **Du changement à l'école !**

La directrice, Madame Poupenev, part à la retraite après 23 années passées à l'école d'Aubignosc. Elle sera remplacée par Madame Levy-Falk.

Deux nouveaux enseignants arrivent sur l'école : Monsieur Francoz et Madame Monfrin.

**Bienvenue à eux !**





## LE GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS

Pour la première fois à **Aubignosc**, à l'initiative d'Elisabeth ARMINGOL, présidente de l'association de Gymnastique d'Aubignosc, sera organisé le FORUM DES ASSOCIATIONS DE LA CCJLVD (Communauté des communes Jabron-Lure-Vançon-Durance).

Dans notre communauté de communes, il n'existe pas de forum associatif, rendez-vous incontournable des acteurs de la sphère associative.

*Pour la collectivité*, le forum va permettre de valoriser le tissu associatif local.

*Pour les associations* c'est l'occasion de faire connaître leurs valeurs, activités, événements, service etc., mais aussi de recruter de nouveaux bénévoles, de se rapprocher de nouveaux adhérents, d'échanger avec de nouveaux membres.

Un événement comme celui ci permet de toucher tous les habitants.

**Venez très nombreux !**

Les concitoyens peuvent découvrir les associations de toutes typologies : sportives, culturelles, environnementales, pour enfants et adultes.

La période de la rentrée est un temps fort pour la vie associative sur les territoires : les citoyens veulent découvrir les associations locales et leurs activités, afin de s'y engager pour l'année scolaire.

C'est donc le meilleur moment pour les communes de rendre visible et mettre en valeur la multitude d'associations présentes sur le territoire, avec l'organisation d'un forum des associations de notre communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance.

Le 25 mars, une première réunion s'est tenue : vingt-cinq associations de la CCJLVD soutiennent ce projet.

**Cet événement aura lieu le 11/09/2022 à partir de 9H30 jusqu'à 17h et se tiendra au centre du village face à la mairie d'Aubignosc.**

### Shotokan Karaté 04

A partir de 14 ans, le club Shotokan Karaté 04 propose des cours de karaté à vocation traditionnelle.

Apprendre à connaître son corps, savoir se défendre, entretenir sa santé et sa force, tous ces éléments sont permis à travers l'étude du karaté.

Dans une ambiance chaleureuse et conviviale propice au travail, les bénévoles de l'association vous accueilleront avec bienveillance.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

**Laurent au 0612324181 ou Christophe au 0681647080**



À AUBIGNOSC, le  
mardi de

**19H45 à  
21H45**



## LA VIE DES ASSOCIATIONS suite....

**REPRISE DES COURS  
A PARTIR DU 06/09/2021**

**2 COURS  
DÉCOUVERTE  
GRATUITS**

**TOUS NIVEAUX!!**

JOURS	HORAIRES
LUNDI - FITNESS	18H30 - 20H00
MARDI - GYM ÉQUILIBRE	10H00 - 11H00
MERCREDI PILATE	18H30 - 19H30
JEUDI - FITNESS	12H15 - 13H15

**ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE D'AUBIGNOSC**  
Élisabeth - Présidente de l'Association : 06 75 54 43 64  
Laetitia - Coach sportif Sport Santé : 06 71 36 90 95

**CARDIO  
GYM ÉQUILIBRE  
RENFO MUSCULAIRE  
STRETCHING  
RELAXATION**

**GYM : REPRISE LE 12 SEPTEMBRE 2022**

**COURS & INSCRIPTIONS**

### ASSOCIATION « PARLAREN LIS AUP »

Après avoir participé à la traduction des BD : « A la poursuite des cigales d'Or » et avoir récompensé notre présidente Noëlla Gorde par la remise d'une cigale d'argent de Mestresse d'Obro, notre association se lance un nouveau défi : faire un petit recueil qui expliquera : « Comment est entré le Provençal dans notre vie » pour chacun de ses membres.

C'est un travail collectif. Il faut l'écrire en français et en provençal. C'est le résultat de notre apprentissage à la langue de Mistral, trouver les bons mots et la bonne histoire.

Pour cette année scolaire 2021-2022 nous avons déjà bien avancé sur deux récits, la suite se fera en 2022-2023.

Nous avons changé de local. Nous sommes actuellement dans les locaux de la salle des fêtes à Aubignosc. Nous remercions encore la mairie et monsieur le Maire pour son investissement à notre association. Les cours sont tous les mardis, sauf vacances scolaires, de 17 h à 18 h 30.

### La rentrée

**2022-2023 se fera  
le mardi**

**20 septembre 2022  
à 17 h.**

**Nous serions  
heureux de vous y  
accueillir.  
Bonnes vacances  
à tous.**



## ASSOCIATION « LES AMARINES »

L'association Les Amarines compte deux activités principales :

- ♦ La valorisation des différents types de patrimoines (mettre en avant la diversité et la richesse de notre territoire, retracer l'histoire d'Aubignosc à travers les âges) : nous proposons des animations dans un but de transmission et d'échanges de connaissances sur le patrimoine et les savoir-faire traditionnels, en participant aux Journées Européennes du Patrimoine, Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, etc....
- ♦ Un pôle solidarité pour créer ensemble des lieux reconnus "espace de vie sociale" qui feront une place à chacun :
  - Nous avons créé un jardin partagé en juin 2021 (sur la route du Forest), à la fois potager et verger communautaires, jardin pédagogique et espace animation.
  - En projet : la création d'un café associatif dans le cœur du village.

**Chacun est libre de s'impliquer dans l'activité qu'il préfère.**

Suivez toute l'actualité de l'association sur facebook : @LesAmarinesAubignosc  
**Rejoignez-nous !**



**CHÂTEAU D'AUBIGNOSC**

**CHÂTEAU D'AUBIGNOSC**

**CHÂTEAU D'AUBIGNOSC**

Caroline Deguin  
Présidente  
Association Les Amarines | Patrimoines et Solidarité  
Vivons et faisons vivre notre territoire

☎ 06 50 72 37 67  
✉ lesamarinesalf@gmail.com  
📍 78 montée du Prieuré 04200 Aubignosc

**LES AMARINES**  
PATRIMOINES ET SOLIDARITÉ



# LA VIE DES ASSOCIATIONS suite....

## ASSOCIATION « LA CLE DES CHANTS »

Face à la pandémie, comme toutes les associations LA CLE DES CHANTS a repris ses activités tardivement et supporté des désistements ; malgré cela aujourd'hui nous sommes 20 et nous nous retrouvons tous les mardis de 18h à 19h30 dans la salle des fêtes pour nous adonner à notre passion sous la direction de CALICE notre irremplaçable chef de cœur.

Malgré cette période perturbée nous avons pu chanter à la demande de la direction de l'EPHAD, à PEIPIN puis animer le Marché de Noël à DIGNE.

Pour le première fois depuis ses débuts notre chef de cœur avait parfaitement organisé un regroupement de Chorales dont deux venues de SAVOIE et avec lesquelles n'ayant eu qu'une répétition avant la soirée nous avons partagé certains chants nous retrouvant 70 choristes en la salle des fêtes de SISTERON. Le lendemain nous partageons l'après midi en faveur de l'UKRAINE avec différents groupes (théâtre, humoristes, compteurs) à LARAGNE.

Enfin notre spectacle de fin d'année était réservé à notre COMMUNE.

**La Clé des Chants** sera présente le 11 Septembre au 1er forum des Associations à AUBIGNOSC.

SI VOUS AIMEZ CHANTER et partager des moments de pur plaisir dans une ambiance détendue mais menée de main de maître pour vous porter toujours plus loin, vous pouvez contacter l'Association ou CALICE ( 06 33 50 32 27)



## ASSOCIATION « UTL & Tai Chi »



L'année se termine pour l'université du temps libre moyenne Durance dont certains cours ont eu lieu à AUBIGNOSC. Les cours de TAI CHI ont eu un franc succès et seront reconduits l'année prochaine !!  
**Judi de 17h30 à 20h30**

La nouvelle plaquette en cours d'élaboration sera diffusée dès fin juillet chez nos partenaires et sur notre page Facebook.

Nous serons présents au forum des associations d'Aubignosc le 11 septembre.

L'habituelle journée « porte ouverte de l'UTL » se tiendra à Peipin le 17 Septembre 2022 et les professeurs ( anciens et nouveaux ) se feront un plaisir de vous recevoir pour vous expliquer leur démarche et connaître vos attentes. Les cours reprendront en octobre. Nous espérons que la crise sanitaire passée nous y accueillerons de nouveaux adhérents.

**Université du Temps Libre Durance-Provence**  
3 bis place de la mairie  
04200 PEIPIN  
Tél: 04 92 62 60 59- Lundi - Mardi- Jeudi- vendredi -  
Email: [utlduranceprovence04@gmail.com](mailto:utlduranceprovence04@gmail.com)  
<https://www.facebook.com/>

## Le mot du Président

### 2023, réorganisation du système de collecte des ordures ménagères :

Le traitement des déchets ménagers est une préoccupation majeure pour la CCJLVD. En effet, la réglementation de plus en plus contraignante (-50 % de production d'OM à l'horizon 2025) entraîne des augmentations de tarifs inéluctables.

Les autorisations administratives d'exploiter pour les deux centres alpins d'enfouissement (le BEYNON 05 et VALENSOLE 04) ont été divisées par deux lors de leur renouvellement.

- ◆ Valensole 55 000 T en 2022 puis 40 000 T en 2025 (versus 100 000 T en 2010)
- ◆ Le Beynon 55 000 T à partir de 2025 (versus 100 000 T en 2010)

Soit – 50 % pour le bassin alpin.

Ces deux centres (privés) ayant des couts fixes de l'ordre de 95 %, les prix pratiqués vont certainement supporter une augmentation de cet ordre. À cela il faut ajouter l'augmentation de la T.G.A.P. (Taxe générale sur les activités polluantes, elle-même soumise à la TVA), qui de 24 €/T en 2019 passera à 65 €/T (H.TVA) en 2025.

Ainsi à tonnage constant, le coût estimé du traitement de nos ordures ménagères passerait **de 191 000 € en 2020 à 328 000 € en 2025 soit 71 % d'augmentation !!!!**

A cela, il faut également ajouter les coûts de collecte eux-mêmes étroitement liés à ceux des carburants dont nous connaissons tous l'envolée.

Face à cette situation que notre communauté de communes avait anticipée, nous avons décidé de réorganiser notre système de collecte des ordures ménagères.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (ou 1<sup>er</sup> avril, si retard de livraison probable pour cause de guerre en UKRAINE, du camion du Sydevom qui effectuera pour notre compte la collecte), les bacs actuels seront supprimés et remplacés par des colonnes (une pour cinq bacs). Toutes les colonnes OM plus le tri sélectif seront regroupées en points d'apports volontaires complets. Ceci, afin d'une part, de réduire les frais de collecte, mais aussi d'augmenter de façon significative la part du tri sélectif et par voie de conséquence, de réduire celle des ordures ménagères. Partout où cette pratique a été mise en place, on a rapidement constaté une nette diminution du tonnage des OM et une augmentation tout aussi forte du tri sélectif. L'exemple le plus frappant dans notre département étant celui de la C.C. Alpes Provence Verdon qui a mis en place les P.A.V en 2019 et qui entre 2019 et 2020 a vu ses tonnages OM baisser de 23.5 % et ceux du tri augmenter de 100 % (emballages et papiers).

Pour ce qui nous concerne, malgré le passage en extension des consignes de tri en 2019, de grandes marges de manœuvre sont encore à notre disposition.

Pour nous en assurer, nous avons procédé à ce que l'on appelle un **MODECOM** véritable autopsie de nos poubelles. Cette opération a été confiée à un bureau d'étude spécialisé qui a trié le contenu d'un camion de collecte. Les résultats parlent d'eux même.

.../...



## Le mot du Président suite...

Voici ci-dessous le résultat de cette étude schématisé et représentant le contenu d'un bac OM moyen sur le territoire de notre communauté de commune :



Ainsi nous voyons qu'environ les 2/3 de celle-ci sont constitués par des déchets qui ne devraient pas s'y trouver.

1/3 de ceux-ci pourrait immédiatement être valorisé. En effet, il s'agit d'emballage, de verre et de papier pour lesquels nous disposons déjà de colonnes appropriées. Je rappelle qu'une tonne de produits recyclés coûte environ 30 % moins cher qu'une tonne mise à l'enfouissement (au tarif actuel).

Un autre 1/3 ne pourra plus être mis à l'enfouissement à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024**. Il s'agit de celui constitué par les bios déchets (déchets alimentaires, déchets verts). En effet, la loi TEPCV du 12 août 2015 prévoyait le développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette date a été ramenée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la réglementation européenne.

Dans cette optique, conjointement avec la CCPFPL (Pays de Forcalquier Montagne de Lure), nous avons répondu par l'intermédiaire du Sydevom à un appel à projet de la région et de l'ADEME et nous avons été retenus.

Ainsi seront financés :

A hauteur de 50 % : les composteurs individuels (financés par la région)

A hauteur de 80 % : les composteurs collectifs (ADEME/Région)

A hauteur de 80 % : un poste de maître composteur pendant 3 ans (ADEME/région)

A hauteur de 80 % : un broyeur à déchets verts (ADEME/ Région)

Nous sommes bien conscients que cette nouvelle organisation va modifier nos habitudes et entraînera quelques contraintes supplémentaires (des réunions publiques Com.Com/SYDEVOM/ Population seront mises en place quelques mois avant le changement de mode de collecte.

Nous ne pouvons toutefois plus continuer ainsi, tant sur le plan financier que sur celui de l'environnement, à produire autant de déchets **alors que les 2/3 d'entre eux pourraient être valorisés**.

.../...

La communauté de communes met en place les moyens permettant de répondre aux objectifs fixés par les pouvoirs publics de réduction drastique des déchets. Mais sans votre implication totale, nous n'y arriverons pas.

Aussi, je compte sur chacun d'entre vous pour réussir ce challenge.

Pour ce qui concerne la commune d'Aubignosc, **5 emplacements « Point d'Apport Volontaire » (P.A.V.)** sont prévus (3 nouveaux, 2 existants). Ils seront situés aux emplacements suivants :

1- Au Forest : même endroit que l'actuel (pour les habitants du Hameau)

2- Sur le parking du cimetière du village (La Vicairie) : Pour les habitants du quartier la Vicairie et La Condamine

3- Les Présidentes A51 : Pour les habitants des Filières, de la Ponchonière, de la Rouvière, de la Savonnerie et du quartier des Amarines

4- Montée du Château : Pour les habitants de la Montée du Château, du Camin de l'oulivado, du Chemin des granges, de la Montée du Prieuré

5- Rue de l'école : Pour les habitants du centre du village, allée des Tilleuls, Lot les Cymes d'Argent, Montée du Bassin, Place de la Fontaine

Il s'agit de proposition transmise à titre indicatif par rapport à l'éloignement du P.A.V. Bien entendu chacun sera libre de déposer ses OM et son tri sélectif (y compris les cartons bruns) dans les colonnes (et pas à côté) du P.A.V. de son choix.



Le Président : René AVINENS

Vice-président du SYDEVOM

## ETAT CIVIL



**René AVINENS,**  
**maire d'AUBIGNOSC,**  
**a eu le plaisir de célébrer**  
**le mariage de**  
**Johanne TOTTI**  
**&**  
**Alain VERRIER**  
**le 2 juillet 2022**

**Félicitations**  
**aux mariés !**



### Un petit rappel pour l'organisation des transports scolaires :

Tous les enfants qui prennent le bus depuis leur domicile pour se rendre à l'école doivent être muni de la carte ZOU, à acheter en ligne auprès de la Région. Le conseil municipal ayant maintenu la gratuité des transports, le remboursement sera effectué par la mairie sur présentation du justificatif de paiement et d'un RIB. Les renseignements sont sur le site de la commune.

Pour les trajets « périscolaires, c'est-à-dire concernant le **circuit de midi**, une fiche est à remplir et à retourner en mairie. Une petite carte de couleur beige sera remise aux enfants à la rentrée. La fiche est téléchargeable sur le site internet de la mairie [www.aubignosc04.fr](http://www.aubignosc04.fr) onglet « **scolarité** ».

**CANTINE SCOLAIRE** : le contrat a été reconduit pour un an avec le même prestataire « Chez Marc » de Peyruis.

Celui-ci a été obligé d'augmenter ses tarifs pour faire face à la crise. La mairie n'augmentera pas les siens et prendra en charge la différence.

**INFO FIBRE** : En cas de difficulté de raccordement abonné, l'opérateur commercial doit solliciter XpFibre en créant un ticket incident afin de déclencher les équipes dédiées.

Il faut que le/les abonnés contactent leurs opérateurs commerciaux pour leur signaler leurs échecs raccordement et qu'ils insistent pour avoir le N° de ticket incident (il commence par un C suivi de 8 chiffres : C12345678)

Une question ? : <http://xpfibre.com/> ou <http://www.lafibre04.fr/>

Un dommage réseau ? : <http://xpfibre.com/declarer-un-dommage-reseau>

**CENTRALE SOLAIRE DE MALAGA** : Le commissaire enquêteur a rendu un avis FAVORABLE au projet. L'instruction du permis de construire va pouvoir être poursuivie par les services de l'Etat. C'est Madame la Préfète qui signera l'arrêté accordant ou non l'autorisation.

## Du changement à la mairie...

Après 33,5 ans de bons et loyaux services, Isabelle AILHAUD quittera la commune le 23 septembre prochain pour poursuivre sa carrière à la ville de Digne-les-Bains.

Lui succèdera au poste de secrétaire générale Madame Laïla MOUFTI, actuellement en détachement à la Préfecture du Lot-et-Garonne (employeur d'origine : la métropole d'Aix-Marseille-Provence).

Madame MOUFTI commencera le 16 août et bénéficiera ainsi d'une période de tuilage d'un peu plus d'un mois jusqu'au départ d'Isabelle. Nous lui souhaitons la bienvenue à Aubignosc !

Directeur de la publication : René AVINENS

Rédaction : René Avinens, Isabelle Ailhaud, Associations + École

Mise en page : Isabelle Ailhaud

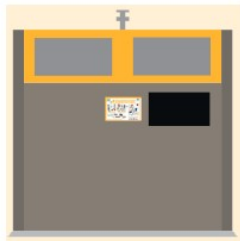
Photographies : I.FINO, I.AILHAUD, Associations + École, JM.DELMAERE

Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON

Nous contacter = courriel : [accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr](mailto:accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr)

# CONSIGNES DE TRI AU SEIN DE LA CCJLVD

**N'HÉSITEZ  
PLUS, TRIEZ !**



## CONTENEUR JAUNE : LES EMBALLAGES À RECYCLER

YELLOW CONTAINER : PACKAGING



Cartons et briques  
Cardboard packaging



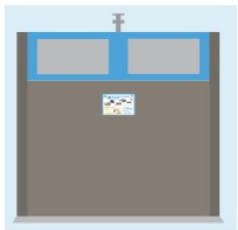
Tous les emballages en plastique  
All plastic packaging

## NOUVEAU : Tous les Emballages se Trient !



Emballages métalliques  
Metal packaging

EN VRAC  
PAS EN SAC



## CONTENEUR BLEU : LES PAPIERS

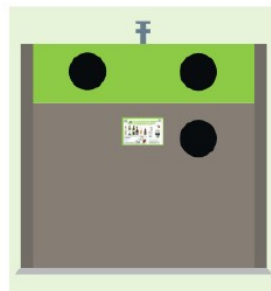
BLUE CONTAINER : PAPER



Prospectus,  
enveloppes...  
Ads, envelopes...

Journaux et magazines  
Newspaper and magazines

EN VRAC  
PAS EN SAC



## CONTENEUR VERT : LE VERRE

GREEN CONTAINER : PACKAGING GLASS



Pots, bocaux et bouteilles  
Glass jars and bottles

EN VRAC  
PAS EN SAC

## Chalet à cartons ou à amener en déchetterie



Cartons ondulés



Ordures ménagères



Emballages et papiers



Polystyrène



DÉCHETS VERTS

A amener en  
déchetterie



## CONTENEUR GRIS : LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

GREY CONTAINER : NO RECYCLABLE WASTE



Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle en plastique...  
Broken goods, layers, wipes, soiled papers, hygienic protections, broken dishes, plastic dishes...

EN SAC  
PAS EN VRAC